



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suppression

Question écrite n° 10071

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'avenir de la société Unigrains. Cette société a joué à plusieurs reprises un rôle décisif dans l'économie rurale dans de nombreux départements, et particulièrement dans le domaine des restructurations d'entreprises agricoles. Il l'interroge sur l'opportunité de revenir, au moins pour partie, sur un prélèvement de 165 millions d'euros inscrit dans la loi de finances rectificative pour 2002, prélèvement qui n'est pas exécuté à ce jour. Ceci afin de laisser la société Unigrains disposer de liquidités suffisantes, mais aussi afin de lui assurer un minimum de visibilité.

Texte de la réponse

L'action de la société Unigrains dans le domaine de l'agroalimentaire s'est révélée positive dans des secteurs à rentabilité faible, par des investissements structurels en fonds propres et des apports de ressources longues. Du fait de l'existence d'importantes disponibilités, le prélèvement de 165 millions d'euros opéré par la loi de finances rectificative n° 2002-1050, intervenu au profit du budget annexe des prestations sociales agricoles (BAPSA), en décembre 2002, n'a pas remis en cause la capacité de la société Unigrains à poursuivre son activité. En application de l'article 1er de la loi de finances rectificative pour 2003, la société Unigrains a été appelée à verser un solde de 37 millions d'euros au Trésor public. Ce nouveau prélèvement ne remet pas en cause la capacité de la société Unigrains à poursuivre le rôle actif qu'elle a toujours su mener au service de l'agroalimentaire et qu'elle envisage de développer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10071

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 janvier 2003, page 152

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 988